RECENSEMENT DES OVINS ET DES CAPRINS en PACA

A remplir par les particuliers et les professionnels

Année 2023

Obligatoire à partir d'un animal, à renvoyer avant le 31/01/2024 à votre antenne départementale de l'EdE Régional PACA (cf adresse sur courrier joint)

N° Téléphone :

Courriel :

N° d'exploitation :

Mon effectif caprin au 1er janvier 2024 est de :

Caprins lait (♂ + ♀) de plus de 6 mois : (Pour la production de lait et/ou de fromages) ☐

Caprins viande, mohair ou de compagnie : (♂ + ♀) de plus de 6 mois ☐

Dans mon élevage caprin, il est né en 2023 (prendre en compte tous les caprins qui sont nés dans l'année. Ceux qui sont **encore présents** mais aussi **les vendus, les morts, et les autoconsommés**) :

Chevreaux issus de troupeau laitier : ☐

Chevreaux viande, mohair ou de compagnie : ☐

Je n'ai plus de caprins depuis le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ et je ne compte plus en détenir.
(Cette information nous permettra d'arrêter votre atelier caprin)

Mon effectif ovin au 1er janvier 2024 est de :

Ovins viande, laine ou de compagnie : (♂ + ♀) de plus de 6 mois ☐

Ovins lait (♂ + ♀) de plus de 6 mois : (Pour la production de lait et/ou de fromages) ☐

Dans mon élevage ovin, il est né en 2023 (prendre en compte tous les agneaux qui sont nés dans l'année. Ceux qui sont **encore présents** mais aussi **les vendus, les morts, et les autoconsommés**) :

Agneaux viande, laine ou de compagnie : ☐

Agneaux issus du troupeau laitier : ☐

Je n'ai plus d'ovins depuis le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ et je ne compte plus en détenir.
(Cette information nous permettra d'arrêter votre atelier ovin)

Pour les exploitations ayant acheté des animaux pour l'engraissement:

J'ai introduit, **en 2023,** sur mon exploitation ☐ **chevreaux** pour l'engraissement.

J'ai introduit, **en 2023,** sur mon exploitation ☐ **agneaux** pour l'engraissement.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à ……..., le _ _ / _ _ / _ _ _ _ **Signature :**

Cette déclaration annuelle est obligatoire, conformément à l'arrêté du 19 décembre 2005 modifié, relatif à l'identification des animaux des espèces ovine et caprine. Elle sera demandée lors des contrôles effectués par l'administration.

Cette déclaration permet de calculer le montant de votre CIE équarrissage ainsi que le montant du forfait annuel élevage.
Faute de recensement, **c'est le forfait annuel le plus élevé** qui vous sera facturé. Ce forfait ne pourra **en aucun cas** être modifié.
Attention : Ne pas prendre les critères du recensement pour la déclaration d'aide ovine.

Exemplaire à renvoyer
IDENPaca321 V8 29.11.2021